

COMMUNE DE
FREYCHENET

**PLAN
DES
SERVITUDES**

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 8000

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège

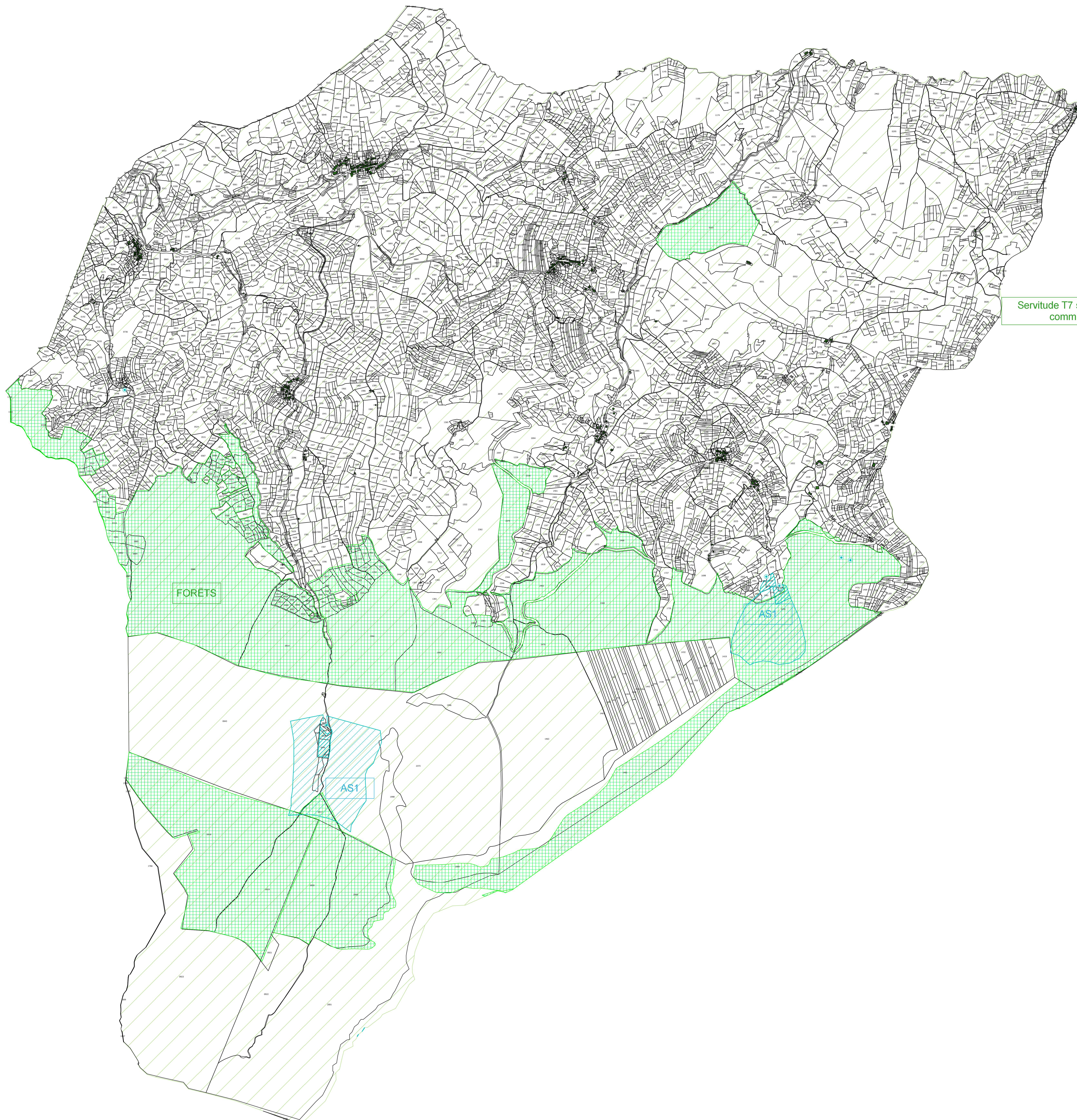


le Maire

Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études

10 rue des Salenques
65110 FOLX
09007 Folx
Tél. : 05 61 02 47 00
téléc. : 05 61 02 47 00

Septembre 2019 Pièce n°1/1



Servitude T7 sur toute la commune

FORÊTS

AS1

Servitudes légalement constituées

Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7 (sur toute la commune)

Protection des eaux (AS1) Fount du Faoure, Source de Calamière, Source de Soubidou - DUP du 02/06/2003

- point de captage
- zone de captage
- zone de protection immédiate
- zone de protection rapprochée
- zone de protection éloignée

Autres informations

Forêts soumises au régime forestier

Protection des eaux Non soumis à DUP

- point de captage

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique, dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

CIZI